

COMMUNE DE ST CRÉPIN

Liste des délibérations du conseil municipal Du 26 mai 2025

Nombre de Le vingt-six mai deux mil vingt-cinq à dix-huit heures et
conseillers : trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la
présidence de M. CADOT Matthieu, maire, en séance
ordinaire,

En exercice : 10

Présents : 10

Votants : 10

Quorum : 6

Présents, M. Matthieu CADOT, M. Ronald VERNOUX, Mr
Freddy VINET, M. Denis GORRON, M. Éric BOUCLY, M.
André MARCHAIS, Mme Charlène GRIFFON, M. Luc
DUCLOS, Mme Cécile MAIRAND, Mme Céline ROUIL
(arrivée à 19h30)

Absents excusés :

Secrétaire de séance : M. André MARCHAIS

Convocation envoyée le 19 mai 2025

Convocation affichée le 19 mai 2025

Séance ouverte à 18H30

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 24 avril 2025.

Décisions du conseil municipal :

Ressources humaines :

D2025 – Chèques cadeaux 2025

Bâtiments communaux :

D2025 – Règlement intérieur de la salle des associations

Foncier :

D2025 – Acquisition d'un bien sans maître de plein droit C416.

D2025 – Achat à l'euro symbolique du terrain cadastré OA 1239

D2025 – Intégration chemin de la Bourelle dans le domaine public

D2025 – Intégration parcelle A1337 rue du Fief d'Oripe dans le domaine public

D2025 – Adressage lotissement babin route d'Azay

D2025 – Déclassement de voies communales

Finances :

D2025 – Achat toiles ombrage pour l'école.

D2025 – DM 1 2025

Questions diverses :

- Exposition « Vivre ici » organisée par la CDC Aunis Sud sur la commune
- Commission des chemins le samedi 7 juin à 9h30
- Commission appel d'offre pour la halle : décalage de celle prévue le 5 juillet au 28 juin.
- Confirmation venue du sous-préfet le 9 juillet

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 24 avril 2025.

Le procès-verbal du conseil municipal du 24 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

Ressources humaines :

D2025-25 Chèques cadeaux 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer les chèques cadeaux à chaque agent titulaire, non titulaire et en contrat au prorata de la durée de travail sur la période d'attribution.
- **DECIDE** d'attribuer le montant de 180 € pour les chèques cadeau de Noël pour 2025
- **DECIDE** d'attribuer le montant de 180 € pour les chèques cadeau 2025 de la Fête des pères, fêtes des mères, de la Sainte Catherine et de la Saint Nicolas.

Bâtiments communaux :

D2025 -26– Règlement intérieur de la salle des associations :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de valider le règlement intérieur de la salle des associations en annexe de cette délibération.
- **DECIDE** de valider le contrat de mise à disposition type en annexe de cette délibération.

Foncier :

D2025 -xx –Acquisition d'un bien sans maître de plein droit C416

Monsieur le maire informe le conseil municipal que ce point était à l'ordre du jour :

Nous avons reçu par écrit l'avis des taxes foncières de la DGFIP sur ce bien.

L'enquête préalable et le procès-verbal de constat d'abandon ont été fait mais il serait préférable de faire un point sur le dossier avec un notaire avant de délibérer sur le sujet.

D2025 -27 – Achat à l'Euro symbolique du terrain cadastré OA1239.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accepter l'achat à l'euro symbolique de la parcelle A1239
- **DECIDE** d'intégrer cette parcelle dans le domaine privé de la commune dans un premier temps avant une intégration dans le domaine public.

D2025 -28 – Intégration chemin de la Bourelle dans le domaine public

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'intégrer dans le domaine public les parcelles mentionnées,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier et à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la délibération.

**D2025 -29 –Intégration parcelle A1337 rue du fief d’Oripe dans le domaine public
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité :**

➤ **DECIDE** d’intégrer dans le domaine public la parcelle OA1337 et de l’intégrer à la rue du Fief d’Oripe,

D2025 -xx Adressage lotissement Babin route d’Azay

Monsieur le maire informe le conseil municipal que ce point était à l’ordre du jour à la demande du propriétaire mais les numéros de parcelles n’ont pas encore été validées par les services du cadastre.

D2025 -xx- Déclassement de voies communales :

Monsieur le maire informe le conseil municipal que ce point était à l’ordre du jour mais que nous n’avons pas eu plus d’informations concernant les modalités de déclassement. Les panneaux de signalisation pour l’interdiction sauf riverains de ces voies ont été commandés.

Finances :

D2025 -30 Achat toiles d’ombrage pour la cour de l’école

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 6 voix POUR, 3 ABSTENTION et 1 Voix CONTRE :

- **DECIDE** de valider le devis de l’entreprise ATLANTIC BACHES SERVICE d’un montant de 9 110.40 € TTC
- **DECIDE** d’inscrire cette dépense au budget 2025 sur le compte 2131.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis

D2025 -31 Décision modificative n° 1 du BP 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- **DECIDE** de voter la décision modificative 1 du budget 2025.

Le prochain conseil municipal se tiendra le lundi 7 juillet 2025 à 18h30.

La séance est levée à 20h00.

Signatures des délibérations du conseil municipal du
26 mai 2025

Auteur de l’acte	Matthieu CADOT, maire
Date de publication sur le site internet de la commune	02/06/2025
Matthieu CADOT, maire	
André MARCHAIS – secrétaire de séance	